



## Framatome dans tous ses étages

(enfin 13 seulement, sinon c'est trop cher...)

### *Les déménagements ELTEA sont terminés, qu'en ressort-il aujourd'hui ?*

Le 11<sup>ème</sup> étage a été le dernier à déménager. Depuis Juin 2019, Framatome n'occupe donc plus que 13 étages de la Tour AREVA, au lieu de 21 auparavant. Mais le projet ELTEA n'est en réalité pas terminé. Les Inspections de la CSSCT ont révélé **des points noirs récurrents** : ambiances lumineuse, thermique, parfois olfactive, nuisances sonores systématiques. Les « ajustements post-déménagements », enfin ceux acceptés par la direction, devraient s'étaler jusqu'à fin 2019. On nous a promis une grande cafétéria, des lieux de détente etc... Reste la vraie question qui est dans toutes les têtes : **ces aménagements « post-ELTEA » nous permettront-ils réellement de bien travailler ?**

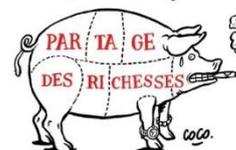
### *Un projet à moindre coût mené tambour battant*

La direction ne s'en cache pas depuis 4 ans, **il faut réduire les coûts !** Le projet a été mené au rabais. La pression pour diminuer au plus vite le loyer des locaux est telle que les ouvriers préparent leur intervention dans les étages mêmes, au lieu de locaux dédiés au sous-sol.

L'accord dit « de méthode », signé fin 2018 par CGC, CFDT et FO, contournait l'obligation de consultation du Comité Social et Economique (CSE) et donc la possibilité d'expertises... Certes, il prévoyait un représentant de la Commission SSCT, mais sans pouvoir réorienter la machine.

Nous avons ainsi constaté dès le début que l'équipe projet ELTEA avait **deux objectifs prioritaires** : les délais et les coûts ! Ceci évacuait d'office les études préalables. Le CSE est donc resté quasi spectateur d'un projet mené tambour battant, par une direction sourde aux remarques des élus.

...ET LE SOCIAL,  
BORDEL!



### *Nuisances sonores et palliatifs à faible coût*

Comment croire qu'en Décembre, tous les problèmes soulevés par les salariés seront résolus ?

Exemple : l'isolation phonique des bulles situées dans les espaces de travail n'a été décidée qu'après les plaintes des salariés de nombreux étages. De plus, les bulles situées dans les espaces de travail sont seules concernées, le budget alloué ne permettant pas d'isoler les autres lieux de réunion.

Autres exemples : les échanges d'armoires basses contre des mi-hautes ou hautes confirment la gêne provoquée par la pollution visuelle. La pose de portes aux cafétérias « dont les riverains en feront la demande » révèle une **ambiance sonore insupportable**. Quant à la distribution de casques, nous savons tous qu'il s'agit d'un palliatif alors que le **moindre coup de fil dérange 15 personnes**. Les fameuses « cabines téléphoniques » et autres « alcôves », insonorisées mais transparentes, ne peuvent cacher l'absence d'intimité et l'insuffisance de lieux de « repli ».

Les problèmes recensés par la CSSCT ne sont donc que les symptômes de maux plus profonds. D'ailleurs, le terme officiel « repli » ne sonne-t-il pas comme **un aveu de la nocivité de ce concept d'aménagement ?**

### *Pourtant les alertes n'ont pas manqué !*

Petit retour en arrière... Juillet 2018 : l'IC CHSCT demandait au cabinet Technologia une expertise dans le cadre de la consultation sur la charte d'aménagement. Technologia pointait alors les conséquences prévisibles de ces transformations : amoindrissement de la communication informelle au profit des mails, délitement du soutien social entre collègues, perte de fluidité dans la circulation des informations et des compétences, difficultés à gérer la confidentialité et à utiliser les documents papiers, et enfin, mais la liste n'est pas exhaustive, charge mentale constante à se préoccuper en permanence de notre niveau sonore et plus généralement, de l'effet sur nos collègues du moindre de nos gestes.

